

Le Syndicat des eaux de l'Arconce a augmenté les tarifs de l'eau de 2,5 % au 1er janvier 2015 pour la part qui lui revient.

Le financement de l'adduction d'eau du Center Parcs du Rousset en serait-il la cause (page 3)

ACE ARCONCE a interrogé la municipalité de Marizy et le SIE de l'Arconce sur les conséquences possibles du projet de Center Parcs pour les usagers et les administrés.

ACE ARCONCE n'a obtenu aucune réponse à ses questions. Pourtant ce projet décidé de longue date fait l'objet de nombreuses réunions en préfecture ou au conseil général sans que les exécutifs de ces collectivités ne soient informés de leur contenu.

Au nom de l'emploi et de la « modernité » il faudrait tout accepter sans chercher à comprendre. ACE ARCONCE soutient les administrés, les usagers et les associations qui étudient les conséquences de ce projet et des alternatives pour un tourisme respectueux des hommes et de leur environnement. (page 4)

Avec le m<sup>3</sup> d'eau ramené à 1,53 € en 2013 (2,44 en 2010 avec la Lyonnaise de Eaux) la régie de Gueugnon vole au dessus du débat (page 2)

**2015**

**EAU POTABLE**

↓  
**3,10 € TTC le m<sup>3</sup>  
pour 120 m<sup>3</sup>**

page 3

***CENTER PARCS***

***LE ROUSSET***

***Adduction d'eau et  
assainissement***

***Qui va payer ?***

***Page 4***

## **la décentralisation éloigne l'usager des centres de décisions**

les lois de décentralisation ne permettent pas un rapprochement du citoyen des lieux de décisions : elles font l'inverse. Le transfert de compétences se fait toujours au niveau supérieur. Mais le niveau supérieur s'éloigne de plus en plus avec le transfert des compétences aux intercommunalités auxquelles les communes doivent transférer leurs compétences.

(loi MAPAM : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).

## **L'entretien du réseau réduit à la gestion des fuites !!!!**

En réponse aux questions d'un usager sur les nombreuses coupures d'eau, la réponse d'un maire est sans appel :  
*- les élus sont impuissants devant l'irréversible dégradation du réseau et la SAUR s'est engagée à recourir au mieux aux interconnexions des réseaux pour palier la défaillance de l'un par l'autre -*

**Reste deux solutions -  
un pèlerinage à Lourde ou une reprise en mains par la gestion directe !!!!**

## **A GUEUGNON LA REGIE VA PRODUIRE SON EAU DÈS 2015 ET REPRENDRE L'ASSAINISSEMENT À LA LYONNAISE**

Avec le m3 d'eau ramené à 1,53 € en 2013 (2,44 en 2010 avec LA LYONNAISE) la Régie de Gueugnon vole au-dessus du débat boostée par ces résultats

De telles performances mettent à mal les prédictions des détracteurs patentés de la gestion en régie et notamment des collectivités voisines de GUEUGNON voire les élus auxquels la municipalité actuelle a succédé en 2008.

Les oiseaux de mauvais augure qui affirmaient haut et fort, décervelés par les lobbies, que la régie montrerait très vite ses limites techniques dans tous les domaines de l'exploitation du service : entretien, dépannage, astreinte, facturation, gestion financière, ... , pourraient au moins faire amende honorable pour chasser la honte qui les accable.

Et cela pourrait servir de leçon à tous ceux qui ont servi et qui servent encore de tels mensonges dogmatiques pour cacher leurs fautes de gestion.

J.L.L

## **LES USAGERS PRIVES D'INFORMATION**

Le président du syndicat des eaux a décidé de ne pas respecter l'engagement de son prédécesseur de communiquer à ACE ARCONCE les dates et ordres du jour des réunions publiques du Comité syndical.

**Considérant probablement que les réunions se passent mieux en absence des usagers .....**

## **UNE PETITE DERNIERE POUR (MAL) FINIR L'ANNEE !!!**

Dernière coupure d'eau de l'année le 31 décembre 2014 au soir pour les usagers du syndicat intercommunal des eaux de l'Arconce géré en délégation de service public à la SAUR et 1er janvier 2015 avec une faible pression.

**Décidemment rien ne s'arrange !!!!**

# Les tarifs de l'eau potable pour 2015

## montants HT des composants d'un m3 d'eau

abonnement part syndicat .....	49,48
abonnement part SAUR .....	60,47
m3 part syndicat 1 (0 à 40 m3) .....	0,9673
m3 part syndicat 2 (41 à 1000 m3) .....	0,4447
m3 part syndicat 3 (plus de 1000 m3) .....	0,3112
SYDRO .....	0,345
m3 part SAUR 1 (0 à 40 m3) .....	0,9245
m3 part SAUR 2 (41 à 1000 m3) .....	0,6713
m3 part SAUR 3 (plus de 1000 m3) .....	0,4402
préservation ressources en eau (Agence de l'Eau) .....	0,0658
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) .....	0,24

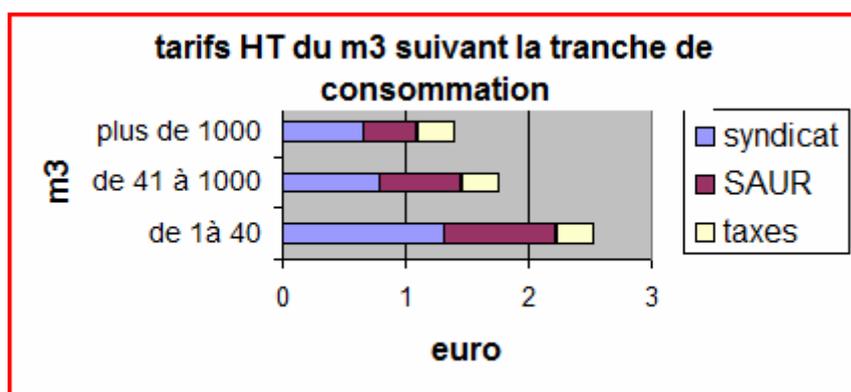
en bleu report du tarif payé en juillet précédent

**L'eau potable est  
achetée au SIE  
du Charollais**

**0,274 €  
le m3**

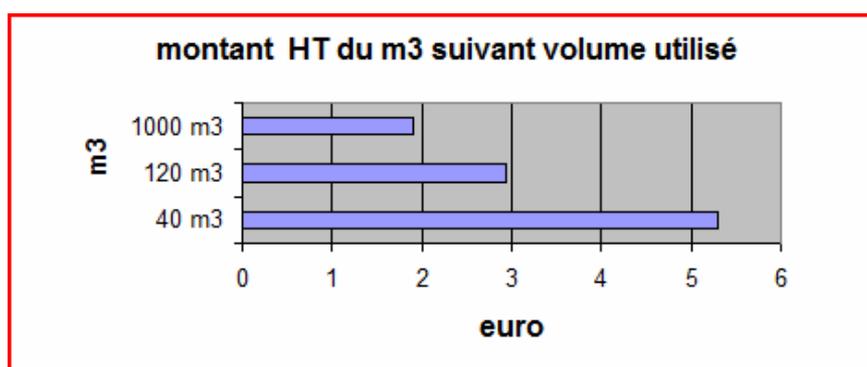
**Montant annuel HT de l'abonnement 109,95 €**

(part fixe)



**Tarifs HT du  
mètre cube d'eau  
par tranche de consommation  
(part variable)**

<b>1 à 40 m3</b>	<b>2,5426€</b>
<b>41 à 1000 m3</b>	<b>1,7668€</b>
<b>Plus de 1000 m3</b>	<b>1,4022€</b>



**montant HT du mètre cube  
d'eau suivant le volume utilisé**

<b>40 m3</b>	<b>5,29135 €</b>
<b>120 m3</b>	<b>2,94165 €</b>
<b>1000 m3</b>	<b>1,907782 €</b>

**Le paiement d'un abonnement et l'application de  
trois tranches de tarifs dégressives sont sans appel  
les petits usagers paient pour les gros consommateurs**

**ACE ARCONCE demande la suppression de l'abonnement  
et un tarif du mètre cube d'eau le même pour tous.**

# *CENTER PARCS LE ROUSSET*

## *Adduction d'eau et assainissement*

### *Qui va payer ?*

L'accord passé par la troïka - Pierre et Vacances - Conseil départemental - Conseil régional est clair à ce sujet.

#### **Concernant le projet immobilier :**

- 86 ha sont achetés directement par Pierre et Vacances auprès des propriétaires concernés au jour de l'acte;
- les hébergements touristiques sont vendus à des investisseurs privés
- les équipements de loisirs et de services sont vendus en état futur d'achèvement (1) à une société d'économie mixte dont la Région et le Département seront majoritaires

(1) la vente en état futur d'achèvement est payable en fonction de l'avancement des travaux

**En fin de réalisation du projet immobilier Pierre et Vacances n'est plus propriétaire que des terrains.**

#### **Concernant les voies et les réseaux de distribution (VRD) et les infrastructures extérieurs au site:**

- les routes, assainissement, gaz, électricité, eau, téléphonie et haut débit internet sont réalisés exclusivement à la charge des administrés et des usagers (collectivités et établissements publics compétents) jusqu'en limite du terrain Center Parcs sans participation financière de Pierre et Vacances SA.

Pour l'adduction d'eau un financement de 1 250 000 € par le SIE de l'Arcone a déjà été annoncé.

Pour l'assainissement une station d'épuration a été prévue sur la commune de Marizy. Ainsi donc, sans qu'ils aient été préalablement étudiés et chiffrés, **les VRD et infrastructures extérieurs au site Center Parcs ont été mis par la troïka exclusivement à la charge des administrés et des usagers.**

**ACE ARCONCE soutient les administrés, les usagers et les associations qui étudient les conséquences de ce projet et d'autres alternatives pour un tourisme respectueux des hommes et de leur environnement.**

---

## adhésion 10 euros

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à :

ACE ARCONCE – Volsin – 71220 Marizy

**J'adhère à ACE ARCONCE**

Mme

Mr

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville : .....

Tél. : .....

e-mail : .....

date

Retrouvez les documents de

ACE ARCONCE

sur le site :

[www.ace-arconce](http://www.ace-arconce)

contact

[ace.arconce@orange.fr](mailto:ace.arconce@orange.fr)

Signature